



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



SDAGE 2022-2027

Questions Importantes (Q.I.)

La révision du SDAGE

3 grandes étapes :

- 1 - identification des **questions importantes**
- le SDAGE devra y répondre
- 2 - mise à jour de **l'état des lieux** du bassin
+ bilan intermédiaire du programme de mesures
- 3 - élaboration du **projet de SDAGE** révisé
+ son **programme de mesures** associé.



Quoi ? Comment ?

- **questions importantes :**
les grandes questions auxquelles le prochain SDAGE devra répondre pour progresser dans la reconquête du bon état des eaux et des milieux aquatiques ;
- **méthode :**
programme et calendrier de travail pour la mise à jour du SDAGE

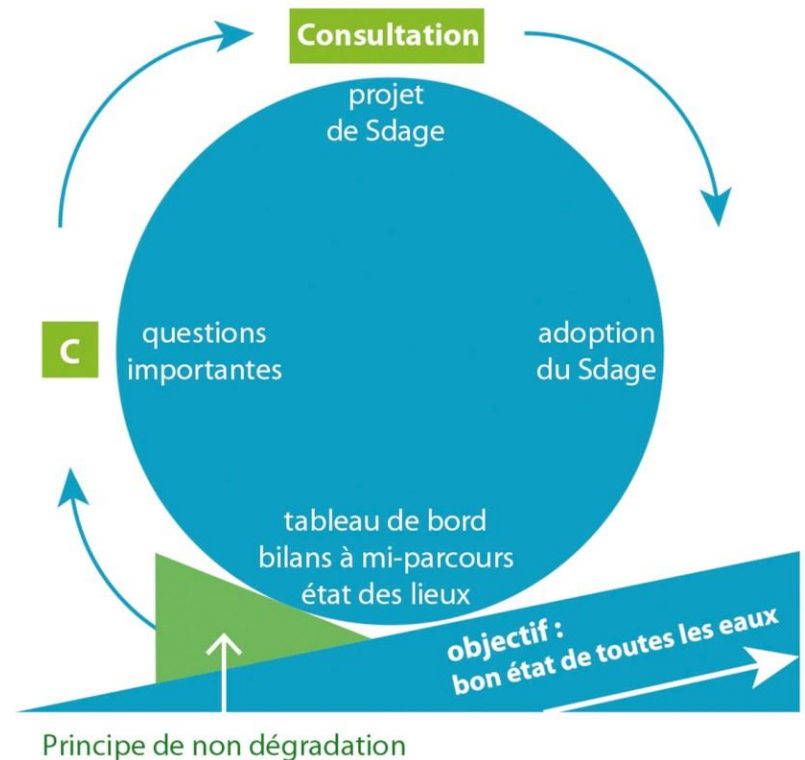


La consultation du public et des assemblées

Les questions importantes sont soumises à l'avis du public et des assemblées

- importante étape demandée par la directive cadre européenne
- enjeu de communication
- Étape de préparation de la mise à jour du SDAGE.

Cycle de la directive cadre sur l'eau



Cycle 2016-2021 : simplification / précédent cycle

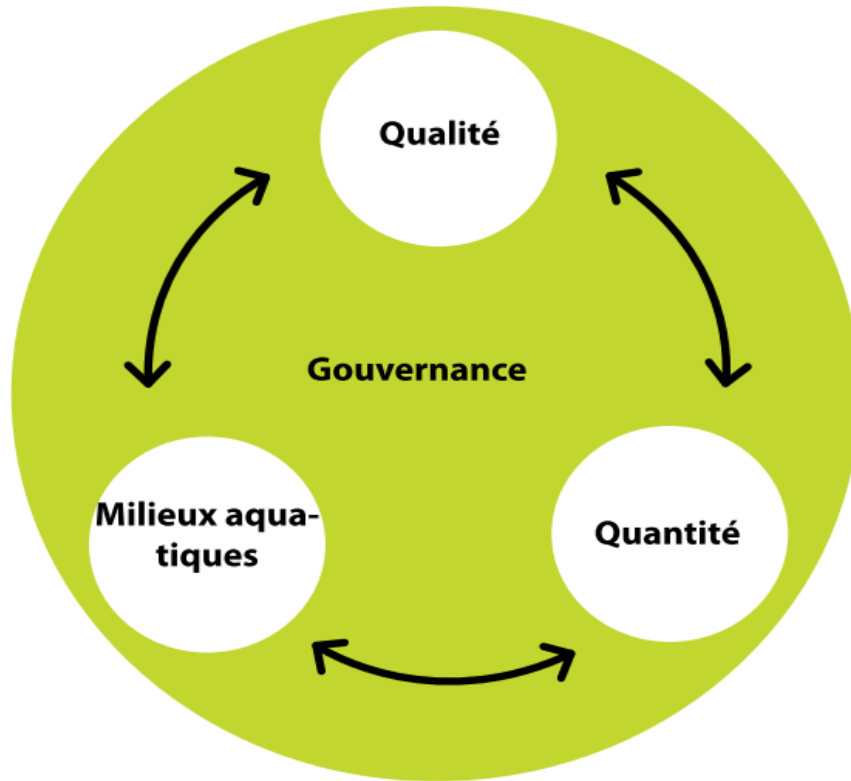
- principaux acquis du cycle de gestion 2016-2021 :



- **structure générale** du document des questions importantes soumis à la consultation
- l'organisation en **4 grandes questions** qui simplifie les enjeux de communication.

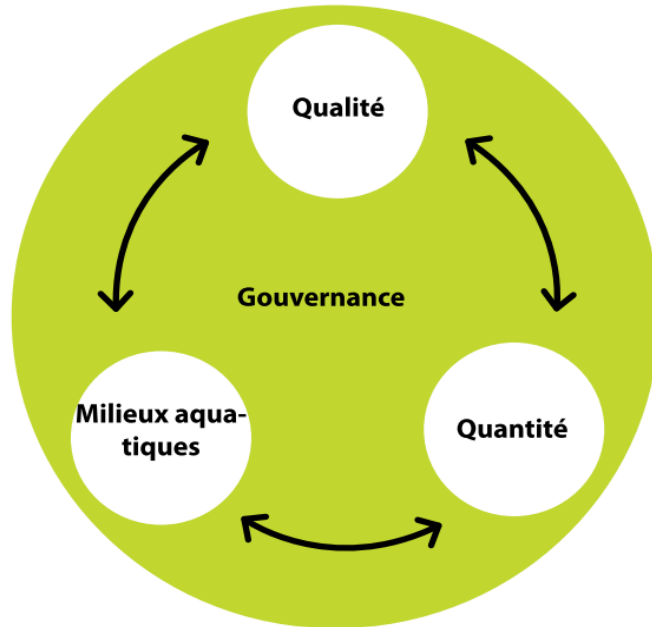
4 grandes questions

- 1 POUR CHACUN DES 4 THEMES :



**Pas de hiérarchie mais
une nécessaire articulation !**

4 grandes questions



La gouvernance

Comment s'organiser ensemble pour gérer l'eau sur les territoires, aujourd'hui ? et demain ?



La qualité de l'eau

Que faire pour garantir des eaux de qualité pour la bonne santé des hommes et des milieux aquatiques, aujourd'hui et pour les générations futures ?



La quantité

Comment partager la ressource disponible et adapter nos activités aux inondations et aux sécheresses ?



Les milieux aquatiques

Comment préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants, des sources à la mer ?



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



Cycle 2022-2027 : les orientations validées

- mandat validé par la commission planification du CB (fin 2017) :
 - tenir compte des acquis du travail mené pour le SDAGE 2016-2021
 - conserver le nombre et le libellé des Q I identifiées en 2013
 - effectuer une mise à jour en tenant compte de l'évolution du contexte
- nouveaux éléments de contexte :
 - le changement climatique
 - la réforme territoriale
 - les enjeux économiques
 - l'élaboration du 11ème programme d'intervention.



Établissement public du ministère chargé du développement durable

Structure du document

Élaboration du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Loire-Bretagne 2022-2027

Questions importantes et programme de travail pour la gestion de l'eau de 2022-2027 du bassin Loire-Bretagne

Version projet
06/03/2017

Sommaire

QU'EST-CE QUE.....	3
QUEL EST L'OBJET DE LA CONSULTATION ?.....	6
POUR RÉSUMER : COMMENT EST ORGANISÉE LA CONSULTATION ?.....	9
UNE AMBITION EUROPÉENNE : RECONQUÉRIR UN BON ÉTAT DES EAUX.....	10
QUEL EST NOTRE PROGRAMME DE TRAVAIL ?.....	11
LE BASSIN LOIRE-BRETAGNE	13
QUEL EST L'ÉTAT DES EAUX DANS LE BASSIN LOIRE-BRETAGNE ?	14
QUELLES SONT LES QUESTIONS IMPORTANTES POUR L'EAU DANS LES 10 PROCHAINES ANNÉES ?.....	17
Qualité des eaux	19
Milieux aquatiques.....	31
Quantité.....	40
Gouvernance.....	49

L'objet de la consultation

Le programme de travail

La présentation du bassin et l'état des eaux

Les quatre questions importantes



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

L'objet de la consultation

- question principale posée aux assemblées et au public :

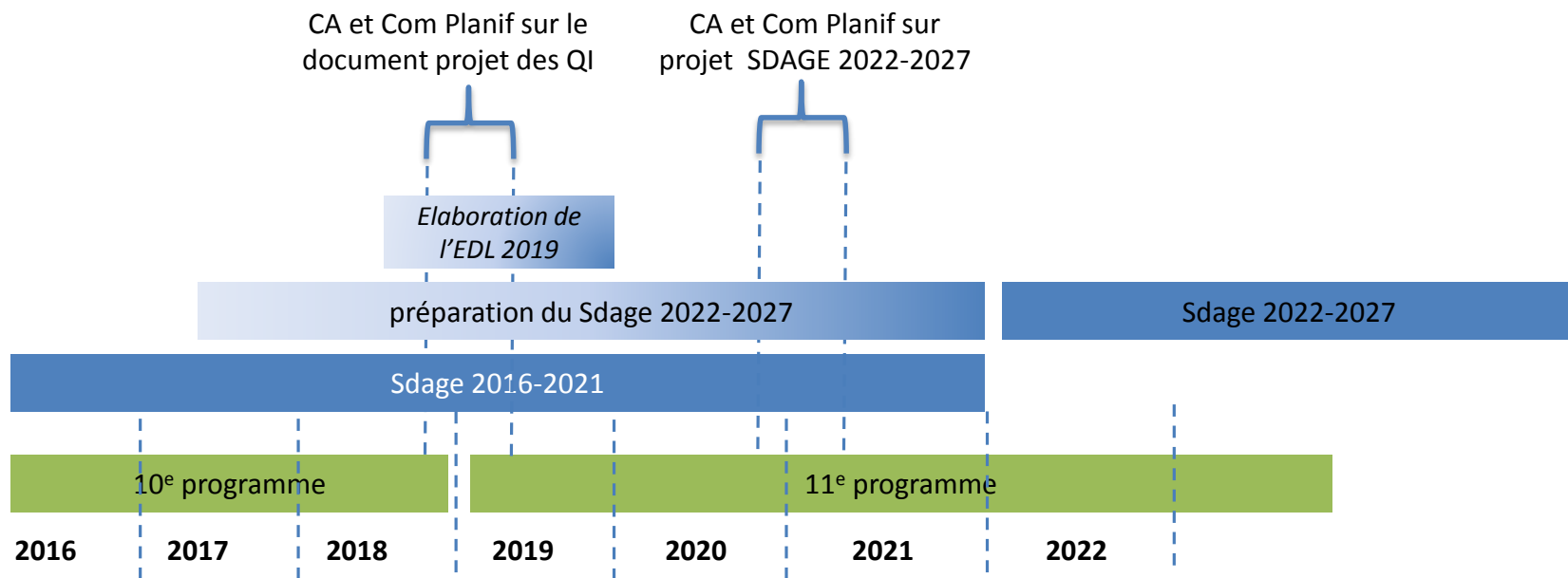
« Est-ce bien à ces questions que devra répondre la stratégie pour l'eau de notre bassin ? »

- En subsidiaire:
 - êtes-vous d'accord avec les **pistes d'action** à explorer pour répondre à ces questions ?
 - certaines pistes vous paraissent-elles **plus importantes** que d'autres ?
 - y a-t-il **d'autres pistes à explorer** pour répondre à ces questions et qui ne sont pas citées dans ce document ?



Établissement public du ministère chargé du développement durable

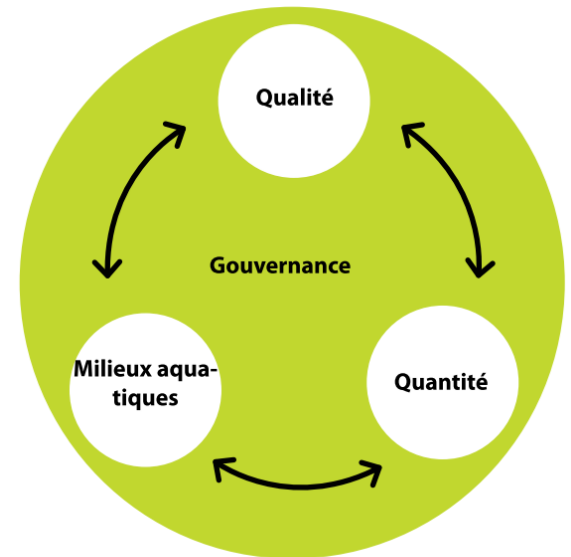
Calendrier de travail

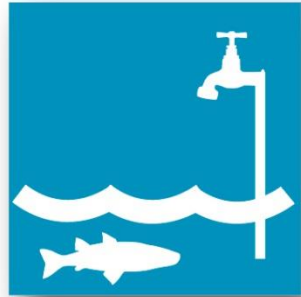


4 questions importantes

- chaque grande question est présentée de la façon suivante :

- Que recouvre cette question ?
- Que dit le SDAGE en vigueur ?*
- Nouveaux éléments de contexte ?
- Quelles pistes d'action à notre portée ?*





Qualité des eaux

Que faire pour garantir des eaux de qualité
pour la santé des hommes,
la vie des milieux aquatiques
et les différents usages
aujourd'hui, demain et pour les générations futures ?



Qualité des eaux

❑ Que recouvre cette question ?



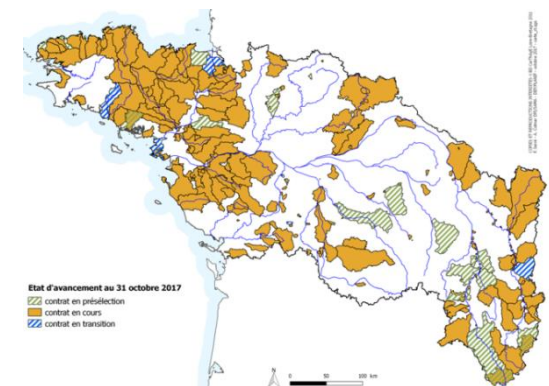
- les pollutions diffuses (azote, phosphore, pesticides) et ponctuelles (eaux usées et pluvial), les substances dangereuses (micropolluants) :
« de la qualité des eaux dépend l'AEP »
ou encore « la vie des milieux aquatiques »



❑ Ce que dit le Sdage en vigueur ?

- privilégier les approches les + efficaces et les – coûteuses
(empêcher toute nouvelle dégradation, réduire les pollutions
et maintenir un bon fonctionnement des milieux

- **une mobilisation du monde agricole** (52 millions € de MAE entre 2007 et 2013 et des équipements)
- **des collectivités, des particuliers et industriels** (campagnes de suivi, études technico-économiques, opérations zéro pesticide).





Qualité des eaux

❑ *Les nouveaux éléments de contexte ?*

- public de plus en plus sensible et informé sur le sujet **substances dangereuses**
- plans d'action nationaux confortant le SDAGE (ex. plan national d'action 2016-2021 contre la pollution des MIA par les micropolluants)
+ **plan d'adaptation au changement climatique**

❑ *Quelles pistes d'action à notre portée ?*

- encourager à la réduction de l'usage et des transferts d'intrants & accélérer les changements de pratique ;
- **engagement collectif,**
renforcement connaissance et la prévention (santé).



Meabilisons Nous !





*Établissement public du ministère
chargé du développement durable*



Milieux aquatiques

Comment préserver et restaurer
des milieux aquatiques vivants et diversifiés,
des sources à la mer ?



Milieux aquatiques

❑ Que recouvre cette question ?



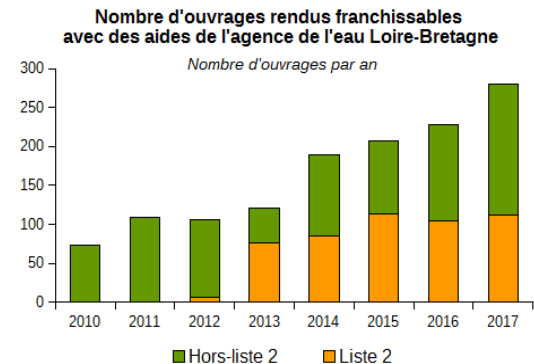
- la **préservation et la restauration** des milieux aquatiques :
« sauvegarder un patrimoine naturel commun » ou encore
« pérenniser les services et les usages qui en dépendent » ;



❑ Ce que dit le SDAGE en vigueur ?



- préservation et la restauration des milieux aquatiques = **une priorité** :
milieux à ne **pas détruire ni dégrader**, milieux à restaurer et à compenser.
- *depuis 2010 : entretien et restauration + de 28 000 km de cours d'eau, restauration de continuité écologique sur plus de 1 300 obstacles artificiels à l'écoulement (barrages ou seuils) ou encore gestion de + de 34 000 hectares de zones humides.*





Milieux aquatiques

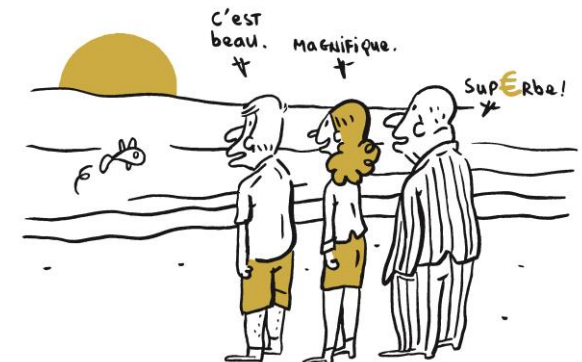
❑ *Les nouveaux éléments de contexte ?*

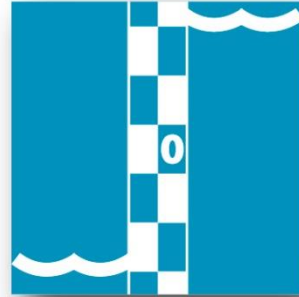
- dispositifs à articuler et à mettre en œuvre, exemple :
 - loi pour la reconquête de la **biodiversité** de juillet 2016 ;
 - prise en compte du **changement climatique**
 - identification des territoires vulnérables pour la biodiversité des zones humides et cours d'eau ;
- la réorganisation des maîtrises d'ouvrage



❑ *Quelles pistes d'action à notre portée ?*

- conserver les acquis des SDAGE 2010 et 2016, renforcer la résilience des milieux, poursuivre l'amélioration de la connaissance et de la communication, ou encore progresser sur la prise de conscience des services rendus par les milieux aquatiques.





Quantité

Comment partager la ressource disponible
et réguler ses usages ?

Comment adapter les activités humaines
et les territoires
aux inondations et aux sécheresses ?



Quantité

❑ Que recouvre cette question ?

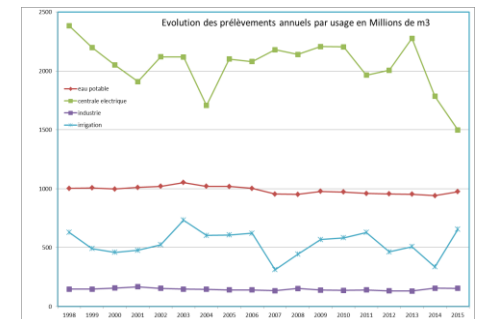
- la **gestion équilibrée et durable de la ressource en eau** : afin de satisfaire aux exigences de santé, d'alimentation en eau potable, de vie aquatique de protection contre les inondations.

❑ Ce que dit le SDAGE en vigueur ?

- Il invite à prendre en compte la **variabilité de la ressource et du débit des cours d'eau** dans le développement de nos activités.
- Objectifs principaux : satisfaire l'AEP et les besoins des milieux aquatiques, maintenir ou rétablir l'équilibre entre usage et ressource disponible.



- *une baisse sensible des prélèvements pour l'irrigation dans les zones de fortes pressions de prélèvement ou encore une meilleure gestion patrimoniale des réseaux...*





Quantité

❑ *Les nouveaux éléments de contexte ?*

- connaissance sur le **changement climatique** (événements extrêmes)
- **contexte réglementaire évolutif en matière d'inondation.**
La déclinaison de la directive inondation précise le rôle du SDAGE et son articulation avec le plan de gestion du risque d'inondation (PGRI) ;
- pratique d'un prix de l'eau suffisant



❑ *Quelles pistes d'action à notre portée ?*

- prise en compte des conséquences du changement climatique dans la gestion de l'eau : valorisation du potentiel d'économie d'eau, ... ;
- poursuite des efforts d'économie d'eau et retour à l'équilibre dans les zones en déficit ;
- assurer l'AEP pour le futur, mobiliser la ressource hivernale, réduire les risques liés aux inondations,





Gouvernance

Comment s'organiser ensemble
pour gérer ainsi l'eau et les milieux aquatiques
dans les territoires,
en cohérence avec les autres politiques publiques ?

Comment mobiliser nos moyens
de façon cohérente, équitable et efficiente ?



Gouvernance



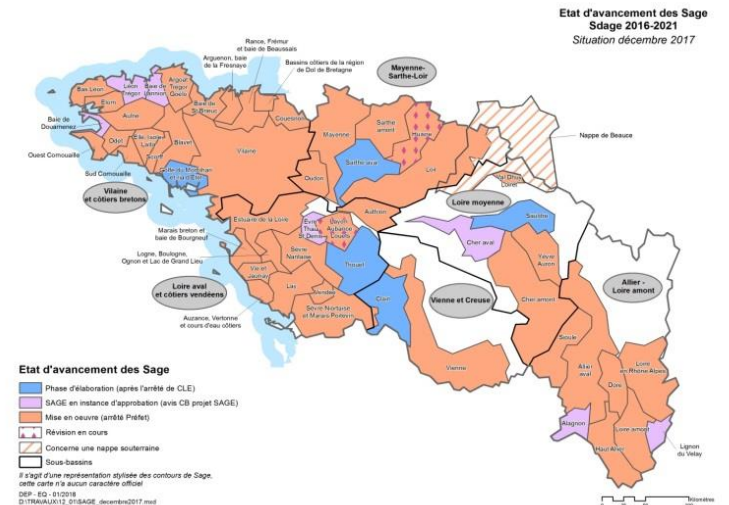
❑ Que recouvre cette question ?

- **l'eau = bien commun** que sollicitent des usages différents portés par de nombreux acteurs : la mobilisation des acteurs et des financements pour la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;

❑ Ce que dit le SDAGE en vigueur ?

- Il conforte la **nécessaire cohérence** des territoires et des politiques publiques et confirme la **nécessité d'une application optimale** des moyens réglementaires, législatifs et financiers ;

- *la dynamique des SAGE se confirme : territoire en 2019 très largement couvert par les SAGE (en élaboration ou mis en œuvre), y.c. ceux en cours de révision pour être rendus compatibles avec le Sdage (55 démarches = 82 % du territoire).*





Gouvernance

❑ *Nouveaux éléments de contexte*

- **importantes réformes organisation territoriale et des compétences** : fusion régions, seuil intercommunalités, répartition des compétences, MAPTAM,...
- renforcement des connaissances et évolution des moyens de communication ;
- attente toujours plus forte vis-à-vis du principe pollueur-payeur
- **sensibilité accrue du public à l'efficacité des actions.**

❑ *Quelles pistes d'action à notre portée ?*

- mieux articuler la planification et l'action
 - meilleure coordination entre les maîtres d'ouvrages ;
 - cohérence entre politiques sectorielles et aménagement du territoire ;
 - partage des connaissances et implication plus large des habitants ;
 - hiérarchisation des priorités d'action afin d'optimiser les moyens humains et financiers!





*Établissement public du ministère
chargé du développement durable*

Merci pour votre attention